



Les Armes-Réunies La Vignerole

Société de tir aux armes d'épaules
et de poing de Sonceboz-Sombeval

Futur nom et logo de la société de tir

Société de tir au fusil et au pistolet :

Les deux ne feront plus qu'une !

Le 06 octobre dernier, les membres des 2 sociétés des armes réunies 300 mètres et de la société de tir au pistolet se sont retrouvées dans les locaux situés au lieu-dit « la Vignerole ». Le thème du jour : la fusion des 2 sociétés.

Effectivement, depuis un certain temps déjà la question se posait de la volonté ou non, de regrouper les 2 sociétés sous un même fanion. Depuis plus de 3 ans un groupe de travail a commencé à réfléchir, puis élaborer, une proposition de fusion. Historiquement, suite à la construction d'un nouveau stand dans les années 1990 pour les sociétés de tir au fusil des communes de Sonceboz-Sombeval et la Heutte, il avait été décidé de créer une sous-section de tir au pistolet 25/50mètres. C'est en 1994 que la société de tir au pistolet « la Vignerole » était créée séparant ainsi les 2 sports en 2 sociétés bien distinctes. Dès lors, les sociétés se partageaient les locaux selon une convention établie.

C'est en présence des autorités municipales représentées par le conseiller municipal Sacha Calégari, les représentants de la Bourgeoisie Gérard Pécaut et Michel Bourquin, que le président actuel des armes réunies, John Berger, a salué les 32 membres présents.

Henri Mathez, président actuel de la société de tir au pistolet, nommé comme président de cette assemblée constituante, a présenté au point 4 de l'ordre du jour, les futurs statuts, la convention avec la Municipalité et la Bourgeoisie ainsi que divers documents annexés à la convention.

Leur présentation a été très intéressante et instructive et sujette à plusieurs discussions. Au point suivant, le vote d'acceptation, effectué par bulletins secrets, a révélé le résultat de la volonté majoritaire 24/8 en faveur de la fusion.

La soirée s'est poursuivie avec l'adoption des Statuts, de la convention avec la Municipalité et la Bourgeoisie (avec quelques réserves) et les annexes à la Convention.

L'élection du futur nouveau comité était également à l'ordre du jour. Nous trouverons donc dès le 1^{er} février 2024 à la tête de la société des armes réunies La Vignerole (ARV), le président Henri Mathez, les 2 vice-présidents John Berger et Christophe Hazard, comme secrétaire Céline Glauser, la caissière Deolinda Valente et comme membres supplémentaires du comité Alexandre Corpataux, Yann Schindler, Bernard Grosjean et Stéphane Glauser. Les vérificateurs des comptes seront Liselotte Stähli et Yann Bugnon avec Marie-Eve Streit en tant que suppléante.

Les cotisations, le budget et les directeurs des tirs ont également été acceptés/nommés.

La nouvelle société ARV est donc sur pied.

Comme dans toutes nouvelles sociétés, des détails restent à éclaircir mais le principal est défini. Il reste à dissoudre les 2 sociétés actuelles pour laisser place à cette nouvelle structure. Longue vie à elle.

A la fin de la soirée un apéritif a été offert et chacun a pu échanger et se faire une vision de ce que sera la réunion des tireurs au pistolet et fusil.

C'est donc l'aboutissement d'un long processus et de maintes nuits sans sommeil pour certains, mené à bien par un groupe de travail motivé, qui se termine. La bonne collaboration de chacune des parties est à relever. Merci à tous.

Toutes les informations sur la société sont disponibles sur le site Web :

www.lavignerole.ch